

Le 3 août dernier, un article du blog monaulnay.com affirmait que, comme l'ensemble des sénateurs LR, j'avais fait le choix de supprimer une aide exceptionnelle aux familles pour la rentrée scolaire. Cette explication ne reflète pas la réalité, c'est pourquoi je réponds à ces allégations afin de clarifier mon vote.

L'amendement en question, proposé par mon collègue Jean-François Husson, rapporteur général du budget, lors du projet de loi de finances rectificative pour 2022 prévoyait de remplacer (et non pas supprimer) une aide de rentrée proposée par le Gouvernement, par une aide ponctuelle de 150€ versée aux personnes touchant la prime d'activité.

Dans un contexte d'hyper inflation, le Sénat a préféré soutenir un plus large panel de personnes, incluant notamment les familles de travailleurs modestes. Ainsi, avec ce nouveau dispositif, 4,5 millions de français pourront bénéficier de cette aide.

Depuis le renouvellement de l'Assemblée nationale de juin dernier, avec une majorité relative et des oppositions virulentes, le Sénat a continué d'élaborer la loi dans l'intérêt des français de tous les territoires, qu'ils soient urbains, ruraux ou ultra-marins. Trois textes ont été examinés : le projet de loi sur la crise sanitaire, le projet de loi pouvoir d'achat et le projet de loi de finances rectificative.

Dans le premier texte, nous avons mis fin au pass sanitaire, qui n'avait plus lieu d'être puisque tous les critères objectifs montrent que le virus du covid, même s'il circule toujours, ne constitue plus une menace pour les français. De la même manière, nous avons instauré un mécanisme imposant l'obligation de présenter un test négatif pour les entrées sur le territoire national si un nouveau variant dangereux se manifeste.

Enfin pour les deux autres textes, grâce à l'intervention des sénateurs LR, de nombreuses dispositions en faveur du pouvoir d'achat des français ont été adoptées.

De manière non-exhaustive, nous pourrions citer la défiscalisation des heures supplémentaires, l'augmentation de la valeur du ticket restaurant de 11 à 15 €, le déblocage exceptionnel de l'épargne salariale, l'interdiction des coupures d'électricité pour impayés toute l'année, le plafonnement des loyers des particuliers à 3,5%, la déconjugalisation de l'Aide Adulte Handicapé (demandée par le Sénat depuis plusieurs années), une aide de 230 millions € pour accompagner les particuliers se chauffant au fioul ou encore le soutien aux banques alimentaires à hauteur de 40 millions €.

Dans le même temps, nous avons insisté sur le soutien aux collectivités territoriales et veillé à la mise en place d'une meilleure gestion de la dépense publique. Ainsi, nous avons mis en place une compensation à l'euro près de la hausse du RSA pour les départements, une hausse de 5 millions € des moyens consacrés aux pompiers à travers les SDIS ou encore le financement du projet de carte Vitale biométrique pour lutter contre les fraudes à l'Assurance maladie.

Après cinq années de mépris de nos propositions, le Gouvernement accepte enfin beaucoup de nos marqueurs politiques, au bénéfice du pouvoir d'achat des Français, de la revalorisation du travail et du soutien aux collectivités territoriales.